

D-2020-177

Nombre de Conseillers

En exercice	78
Présents	69
Votants	75

Conseil Communautaire du 17 décembre 2020

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le 11 décembre 2020, s'est réuni, en session ordinaire en Salle du Collinéum - BEAUPUY, sous la présidence de Jacques BILIRIT, Président

SUPPRESSION SUBVENTION VIDANGE FOSSE SEPTIQUE

Etaient présents

Jacques BILIRIT - Joël HOCQUELET - Dante RINAUDO - Marie-France BONNEAU - Gilles LAGAÛZÈRE - Christophe COURREGELONGUE - Catherine BERNARD - Jean Luc ARMAND - Benjamin FAGES - Christian PEZZUTTI - Michel COUZIGOU - Jean François THOUHAZEAU - René ZAROS - Gaëtan MALANGE - Emilie BAYLE - Jérémie BESPEA - Véronique BEZIADE - Jérôme BISSIÈRES - Jonathan BITEAU - Stéphane BLANCHARD - Daniel BORDENEUVE - Valérie BOTTECCHIA - Jean-Claude BOURBON - Louis BRESOLIN - Serge CADRET - Martine CALZAVARA - Laurent CAPELLE - Dominique CAPRAIS - Patrick CARDOIT - Maud CARUHEL - Séverine CHASTAING - Anne-Marie CHAUMONT - Charles CILLIERES - Alain DALLA MARIA - Maryline DE PARSCAU - Jean Claude DERC - Denis DUTEIL - Jean-Claude FEYRIT - Pierre FEYRIT - Muriel FIGUEIRA - Stéphane FRANCIS - Claudette GALLESIO - Guy IANOTTO - Pierre IMBERT - Liliane KULTON - Jean-Michel LABORDE - Claude LAGARDE - Claude LALANDE - Jean-Pierre LANDAT - Guy LAUMET - Alain LERDU - Emmanuelle MARCHAND - Michel MILHAC - Bernard MONPOUILLAN - Didier MONPOUILLAN - Jean Michel MOREAU - François NÉRAUD - Alain PASCAL - Michel PÉRAT - Jacques PIN - Jean-Michel POIGNANT - Didier RESSIoT - Noëlli REY-LE MEUR - Loréline ROQUES - Sylvie SCAFFINI - Jean-Pierre TILHAC - Marie-Chantal TRINQUE suppléante de Gilbert DUFOURG - Jacques VERDELET - Nadine ZANARDO

Absents ou excusés

Régine POVEDA - Pierre CAMANI - Marie-Catherine BALLEREAU - Daniel BENQUET - Sophie BORDERIE - Céline BOUSSIE - Christian JAMBON - Dominique MARTIN - Aurore ROUBET

Pouvoirs de

Régine POVEDA A Jacques BILIRIT - Sophie BORDERIE A Maud CARUHEL - Céline BOUSSIE A Dante RINAUDO - Christian JAMBON A Claudette GALLESIO - Dominique MARTIN A Michel MILHAC - Aurore ROUBET A Louis BRESOLIN

Secrétaire de séance

Alain LERDU

SUPPRESSION SUBVENTION VIDANGE FOSSE SEPTIQUE

Rapporteur : Jean François THOUMAZE ID : 047-200030674-20201217-D_2020_177-DE

Objet de la délibération

Suppression de la subvention pour la vidange de fosse septique aux abonnés Marmandais suite au transfert du service de l'assainissement non collectif à Val de Garonne Agglomération.

Visas

Vu le code général des collectivités territoriales,

Exposé des motifs

Par délibération du 15 décembre 2014, la commune de Marmande a mis en place une subvention de 40 euros (tous les 4 ans) pour chaque abonné du service public de l'assainissement non collectif (SPANC) qui présenterait une facture d'une vidange de leur fosse septique. Depuis sa mise en place, 151 personnes ont pu bénéficier de cette aide.

Or, depuis le 1er janvier 2020, le SPANC de la commune de Marmande a été transféré à VGA. Et cette subvention n'existait pas sur les territoires des autres SPANC transférés à VGA. Donc dans un soucis d'équité entre les usagers de ce service, il convient de supprimer cette subvention.

Le Conseil Communautaire,

Décide la suppression de la subvention pour les vidanges de fosse septique à compter de 2021

Autorise M. le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération

Résultat du vote

Votants	75	
Pour	75	
Contre	0	
Abstention	0	

Publication / Affichage
Le 24 décembre 2020

Fait à Marmande le 17 décembre 2020

Jacques BILIRIT
Président de Val de Garonne Agglomération